

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RENDEMENT SOCIAL

Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») s'est engagée à intégrer le développement durable au cœur de ses actions, comme l'indique son cadre de développement durable. Nous nous engageons à travailler avec nos collectivités dans un esprit de respect mutuel pour développer les économies locales et offrir des opportunités durables.



Objet

L'objet de la présente politique est de formuler les engagements en matière de rendement social d'Eldorado, les attentes de la société à l'égard de ses employés et de ses entrepreneurs, ainsi que notre engagement à collaborer avec les parties prenantes concernées par nos activités, afin d'appuyer notre cadre de développement durable.

Portée

Notre politique en matière de rendement social et notre approche de gestion ont été inspirées par les cadres internationaux suivants :

- Les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council;
- Les principes directeurs, cadres de travail et protocoles de l'Association minière du Canada énoncés dans le document intitulé *Vers le développement minier durable*, ainsi que les directives connexes;
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- La Norme de rendement 5 de la Société financière internationale : Acquisition de terres et déplacements forcés.

Notre système de gestion intégrée du développement durable (« SIMS ») établit des exigences de développement durable à l'échelle de l'entreprise, alignées sur ces cadres, afin de garantir une application et une adhésion cohérentes dans l'ensemble des activités. Tous les employés et les entrepreneurs sont tenus de respecter la présente politique en matière de rendement social et les exigences associées du SIMS.

Eldorado s'engage à ce qui suit :

1. Maintenir des systèmes et effectuer périodiquement des contrôles préalables et des évaluations des risques et des répercussions afin de cerner, d'évaluer, de hiérarchiser et d'éviter ou d'atténuer les répercussions sociales négatives potentielles et réelles, et chercher à mettre à jour périodiquement nos évaluations et à les rendre accessibles aux collectivités concernées.
2. Écouter les parties prenantes et collaborer périodiquement et de bonne foi avec elles pour comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations et intégrer ces connaissances dans la manière dont nous menons nos activités, dans le but d'obtenir et de maintenir leur soutien général et de cerner les possibilités d'amélioration continue.
3. Collaborer avec les membres des collectivités, y compris les chefs traditionnels, d'une manière culturellement adaptée, et être attentifs aux répercussions négatives sur les femmes, les enfants, les peuples autochtones et autres groupes potentiellement vulnérables ou marginalisés. Nous nous efforcerons d'inclure les voix de ces groupes et d'intégrer ces connaissances dans notre façon d'exercer nos activités.
4. Mettre en place des mécanismes de réclamation équitables, accessibles, efficaces et opportuns dans le cadre desquels nos parties prenantes peuvent formuler des plaintes et des griefs liés à nos activités et les résoudre sans risque de discrimination ou de représailles.
5. Travailler avec les autorités locales et les dirigeants communautaires pour gérer les répercussions de tout afflux migratoire de personnes attirées par le développement minier, lorsque cela est possible, et chercher à éviter tout déplacement forcé. Lorsque cela est inévitable, nous consulterons de manière significative les collectivités touchées et offrirons une compensation équitable et opportune, proportionnelle aux réglementations nationales ou aux meilleures pratiques du secteur, selon ce qui est le plus rigoureux.
6. Chercher à préserver le patrimoine culturel face aux répercussions négatives associées aux activités de projets, notamment au moyen de nos évaluations des répercussions, et en surveillant les découvertes fortuites d'objets d'importance potentielle récupérés lors de travaux sur les chantiers.
7. Permettre aux collectivités associées à nos activités d'être consultées et de se voir offrir des occasions importantes de bénéficier de notre présence, notamment par un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités d'approvisionnement et de contrats.
8. Octroyer des investissements communautaires en consultation avec les collectivités locales, les organisations de la société civile et les gouvernements locaux, dans la mesure du possible, afin de soutenir les priorités locales, nationales et internationales, y compris les objectifs de développement durable des Nations unies.

Approuvé par le Conseil d'administration le 24 février 2022